



REGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} RALLYE

TOUT TERRAIN

DES

7 VALLEES D'ARTOIS

28-29-30 OCTOBRE 2016



PROGRAMME - HORAIRES

19 octobre 2016	Minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
26 octobre 2016	13h30	Disponibilité des carnets d'itinéraire et reconnaissances : Café de la Place - 62770 AUCHY LES HESDIN Voir article 7.1.8.P et article 6.2.6. P
28 octobre 2016	8h30	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) <u>UNIQUEMENT POUR LES PILOTES ET COPILOTES</u> Voir article 6.2.6. P
28 octobre 2016	14h45 à 17h45	Vérifications administratives Lieu : Mairie de Fruges, Place du Général De Gaulle - 62310 FRUGES
28 octobre 2016	15h15 à 18h15	Vérifications techniques Lieu : Place du Général De Gaulle - 62310 FRUGES
28 octobre 2016	16h30	Mise en Parc Fermé (1 ^{ère} voiture vérifiée) Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
28 octobre 2016	17h00	1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs Lieu : Médiathèque, 2 rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HESDIN
28 octobre 2016	19h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1 ^{ère} étape Lieu : Mairie, rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HESDIN
28 octobre 2016	19h00	Briefing obligatoire concurrents Lieu : Salle de la Ternoise, rue J.B. Say - 62770 AUCHY LES HESDIN
29 octobre 2016	8h45	Départ du rallye, sortie parc fermé et départ du 1 ^{er} concurrent Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
29 octobre 2016	21h57	Arrivée 1 ^{er} étape, entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
29 octobre 2016		Affichage des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape conformément au programme du rallye, et <u>au plus tard 30 minutes après pointage du dernier concurrent au dernier CH</u> Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape Lieu : Mairie, rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HESDIN
30 octobre 2016	8h15	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
30 octobre 2016	16h07	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé 1 ^{er} concurrent Lieu : Place de l'église - 62770 AUCHY LES HESDIN
30 octobre 2016		Publication du classement final provisoire du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Il <u>devient définitif 30 minutes après l'affichage des résultats et approbation par le Collège des Commissaires Sportifs</u> Lieu : Mairie, rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HESDIN
30 octobre 2016		Remise des prix : Lieu : Salle des Sports, rue du 19 mars - 62770 AUCHY LES HESDIN

ORGANISATION

L'ASA DETROIT organise, les 28-29-30 octobre 2016, en qualité d'organisateur administratif et l'ASSOCIATION RALLYE 7 VALLEES ARTOIS en qualité d'organisateur technique, le rallye national avec participation étrangère autorisée dénommé :

2^{ème} Rallye tout terrain des 7 VALLEES D'ARTOIS

Le présent règlement a reçu le **visa de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France n° 012716 en date du 10/07/2016.**

Le présent règlement a reçu le **permis d'organisation de la FFSA N° 775 en date du 27 juillet 2016**

COMITE D'ORGANISATION

Président : **Mr. Claude GENGEMBRE**
Vice-Président : **Mr. Jean Claude DARQUE**
Secrétaire Général : **Mr. Didier HUPPE**
Trésorier : **Mme. Hélène BOULET**

L'Organisateur Administratif est **Mr Alain LHEUREUX**, Président de l'ASA DETROIT.
109 rue Lemont Jean 62340 BONNINGUES LES CALAIS.
Tel : 00 33 321 82 31 89
E-mail : alain-lheureux2@wanadoo.fr

L'Organisateur Technique est **Mr Claude GENGEMBRE**, Président de l'ASSOCIATION RALLYE 7 VALLEES ARTOIS
Mairie d'AUCHY LES HESDIN, 2 rue de la Besace 62770 AUCHY LES HESDIN.
Tel : 00 33 659 56 33 68
E-mail : claude.gengembre@wanadoo.fr

Secrétariat avant le rallye :

Mme Francine GENGEMBRE
Tél : 00 33 618 65 08 13
E-mail : gengembre.francine@orange.fr

Secrétariat pendant le rallye :

Permanence et secrétariat du rallye à partir du jeudi 27 octobre 2016 au PC course à :

Médiathèque, 2 rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HESDIN

Article 1.P . OFFICIELS

1.1P. : OFFICIELS

<i>Fonction</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>N° Licence</i>	<i>Code ASA</i>
Observateur	HULOT	René-Jean	7188	10/03
Président du Collège des C.S.	ROGER	Jean-Marc	3257	01/14
Membres du Collège des C.S.	SOULAT	Roger	4825	15/14
	CARON	Patrick	67102	01/14
Directeur de Course	LEMIRE	Thomas	35253	01/11
Adjoint au Directeur de Course	GRESSIER	Julien	161113	01/12
Directeur de course adjoint ES	CITERNE	Eugène	10415	01/14
	PICHELIN	Martine	18416	01/11
	NARGUET	Annick	1585	01/01
Directeur de spéciales	LACHERE	Mickaël	58237	01/12
	POINSENET	Pascal	8910	02/03
	JOVE	Patrick	128187	01/14
Commissaire Technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	17/14
Commissaires Technique	FONTAINE	André	27562	01/12
	BRAURE	Laurent	196163	01/14
	DESSE	Jean-Michel	5538	01/12
	LEULIETTE	Stéphane	10739	01/12
	GODET	François	173824	01/12
Véhicule « Autorité »	MAILLARD	Jean-Paul	73	01/12
Tricolore	LANGLET	François	1559	01/02
O TT	LANGLET	Mathieu	122227	01/01
Damier	DANIEL	Gilles	2462	01/01
Responsable CRAC	FERNANDES	Aurélié	6743	01/02
CRAC	AGOSTINIS	Philippe	1270	01/02
	MISSWALD	Anita	5763	01/08
Médecin P.C.	DRIS	Rachid	135484	01/14
Responsable informatique	BACQ	Jean Philippe	5147	01/02

Nota : A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement particulier, et dans l'éventuel additif, sont déclarés compétents en tant que "juges de faits".

1.2P. ELIGIBILITE

Le 2^{ème} rallye tout terrain des 7 VALLEES D'ARTOIS compte pour :

- 🕒 Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pour les pilotes et copilotes du groupe T1A,
- 🕒 Le Trophée 4x4 pour les pilotes et copilotes des groupes T2, T2B, T2B+,
- 🕒 Le challenge 2 roues motrices pour les pilotes et copilotes du groupe T1B,
- 🕒 Le challenge SSV Rallye pour les pilotes et copilotes,
- 🕒 La Coupe de France SSV TEAM,
- 🕒 Le Championnat de la Ligue Régionale Automobile des Hauts de France.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérifications administratives : le 28 octobre 2016 de 14h45 à 17h45

Lieu : **Mairie – Place du Général De Gaulle, 62310 FRUGES**

Les équipages engagés et ayant réglé les droits d'engagements recevront une confirmation de leur participation, avec les informations sur le déroulement du rallye et leur heure de convocation au CH A d'entrée aux vérifications administratives (à respecter). Un briefing écrit de la Direction de Course, un carnet d'itinéraire (si pas déjà retiré), et un carnet de bord y seront remis aux équipages.

A présenter par les concurrents lors des contrôles administratifs : -

- L'original des licences, permis de conduire,
- Si besoin, l'autorisation du propriétaire du véhicule, si ce dernier n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage.

Le lieu OBLIGATOIRE de déchargement des véhicules est le parking de la Zone de la Petite Dimerie, 62310 FRUGES

Vérifications techniques : le 28 octobre 2016 de 15h15 à 18h15

Lieu : **Mairie – Place du Général De Gaulle, 62310 FRUGES**

Après les vérifications techniques les concurrents se dirigeront immédiatement vers le **parc fermé : Place de l'église, 62770 AUCHY LES HESDIN** par un itinéraire imposé.

Dans le cas où un concurrent souhaiterait faire établir son passeport technique lors des vérifications techniques, il est indispensable, pour le bon déroulement du timing du vendredi, **de le mentionner lors de l'engagement.**

Une 3^{ème} file particulière sera réservée aux véhicules ayant été vérifiés à l'année afin de faciliter le déroulement des vérifications. Ces véhicules devront obligatoirement s'y diriger. Les commissaires Techniques pourront soit les envoyer directement au Parc Fermé de départ, soit faire des vérifications complémentaires.

Les vérifications finales seront effectuées :

Au : **Garage LAGACHE, 62140 HESDIN**

Taux horaire : 60 euros TTC

Article 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA.

Article 3P. CONCURENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au **2^{ème} Rallye Tout Terrain des 7 VALLEES D'ARTOIS** doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 19 octobre 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Association Rallye des 7 Vallées Artois

Mairie d'AUCHY LES HESDIN

2, rue de la Besace - 62770 AUCHY LES HEDIN

Tel : 03.21.04.82.65 / Mobile : 06 59 56 33 68 / Mail : claud.gengembre@wanadoo.fr

Pour rappel aux concurrents : conforme au chapitre IV « PARTICIPATIONS » paragraphe D « ENGAGEMENTS » des prescriptions générales FFSA.

3.1.10P. Autorisés au départ

Le nombre d'engagés est fixé à : 100 voitures maximums.

3.1.11.1P. Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 euros,**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **960 euros.**

(Chèque à l'ordre de : R7VA).

3.1.12P.

La demande d'engagement ou de participation sera reçue valable dans la mesure où elle sera accompagnée du montant de l'inscription (hormis pour les concurrents étrangers payant en cash). Les demandes d'engagements devront être **COMPLETEMENT REMPLIES**. A défaut les demandes d'engagements seront considérées incomplètes. Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente ne seront prises en priorité que les demandes complètes et celles des concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement.

3.1.13P.

Tous les droits d'engagements réglés par chèque, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du Code Sportif International).

L'organisateur encaissera les droits d'engagement aux concurrents qui, après avoir retiré leur road-book, ne se présentent pas au départ de l'épreuve.

3.3P : Ordre de départ

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain FFSA.

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain FFSA.

Les concurrents ayant désormais un numéro attribué à l'année, ils sont tenus de fournir eux-mêmes les numéros de côté et d'identification du véhicule. L'organisation ne prévoit pas d'en fournir.

Article 4P. VOITURES & EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques des rallyes tout terrain FFSA.

4.3P : Assistance

Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Pour des raisons de sécurité et de respect à l'égard des Riverains et des Communes traversées, l'assistance est **INTERDITE** en dehors des parcs et zones d'assistances. Le stationnement des véhicules d'assistance est interdit sur les secteurs de liaison de même que l'utilisation de véhicule suiveurs. Tout manquement dûment constaté sera sanctionné par le collège des Commissaires sportifs.

4.6 : Identification des voitures

Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Article 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

La publicité obligatoire d'AGORA TT devra t être apposée sur l'emplacement de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 4.6.1 du règlement standard des rallyes sous peine des sanctions prévues à l'article 5.4 du même règlement (pénalité de 160 € pour le 1er constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive).

Article 6P. SITES & INFRASTRUCTURES

6.1P. : Description

Le 2^{ème} Rallye Tout Terrain des 7 VALLEES D'ARTOIS représente un parcours de 412,320 km, dont 267,890 km de liaison. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 15 épreuves spéciales d'une longueur totale de 144,430 km de spéciales.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1 – samedi 19 octobre 2016 :

	ES 1 / 4 / 7	AUCHY LES HESDIN	7,430 km
Section 1 / 2 / 3	ES 2 / 5 / 8	MAISONCELLE	11,160 km
	ES 3 / 6 / 9	AMBRICOURT	11,120 km

Etape 2 – dimanche 30 octobre 2016 :

	ES 10 / 13	LISBOURG	10,000 km
Section 4 / 5	ES 11 / 14	VERCHIN	7,730 km
	ES 12 / 15	ROLLANCOURT	9,920 km

6.2P. Reconnaissances

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain FFSA.

6.2.6P

Les concurrents devront obligatoirement porter au poignet les bracelets remis par l'organisation ainsi que les autocollants sur les motos/quads de reconnaissance. A défaut le départ des reconnaissances leur sera interdit.

Horaires des reconnaissances :

Mercredi 26 octobre de 14 h à 17 h
Jeudi 27 octobre de 9 h à 12 h – 13 h 30 à 17h 00
Vendredi 28 octobre de 9 h à 12 h – 13 h 30 à 15 h 30

Le vendredi 28 octobre 2016 à 8h30, un convoi en 4x4, réservé uniquement aux pilotes et copilotes, ne sera organisé QUE si les conditions du terrain le permettent, à la discrétion de l'organisateur. Départ : site Jean Baptiste Say, 62770-Auchy les Hesdin.

Des contrôles seront effectués, de jour et de nuit. Tout refus de contrôle et non-respect de la réglementation des reconnaissances sera transmis au collège des commissaires et un rapport sur les contrôles effectués lors des reconnaissances sera remis au Collège à sa première réunion.

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain FFSA.

Le briefing concurrents (PRESENCE OBLIGATOIRE) aura lieu le vendredi 28 octobre 2016 à 19 heures, Salle de la Ternoise, rue J.B. Say, 62770 AUCHY LES HESDIN.

7.1.8P Road book

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

Mise à disposition du road book : **Café de la Place, 62770 AUCHY LES HESDIN**

7.2.11P : Les signes distinctifs

Commissaires de route : combinaison, chasuble jaune fluo + badge indiquant la fonction

Organisateurs techniques : Chasuble jaune fluo + badge indiquant la fonction

7.5.1P Rappel des règles spécifiques rallye tout terrain

Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent **devra rejoindre la route de course en cherchant à ne pas aggraver les dégâts occasionnés. Toute infraction** sera pénalisée de la façon suivante :

- 1ère infraction 30 secondes,
- 2ème infraction 1 minute,
- 3ème infraction **exclusion** + 200 €.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

7.6.11P. Rappel des règles spécifiques rallye tout terrain

Lors de tout déplacement de la voiture, les portes doivent être fermées (hors parc fermé et de regroupement).

- 1ère infraction 5 secondes,
- 2ème infraction 30 secondes,
- 3ème infraction exclusion + 160 €.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégés et matérialisés afin d'éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

7.5.17.1 P. Abandons

Tout concurrent abandonnant sur les secteurs de liaison ou dans une ES, doit le signaler au PC direction course par téléphone au :

03 21 81 47 19

(Numéro communiqué et collé sur le tableau de bord des voitures lors des vérifications)

Article 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes tout terrain.

Article 10P. PRIX

10.1.1P. Prix en espèces

A - PRIMES VARIABLES (base de calcul sur 80 / 100 engagés)

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
PRIMES D'ARRIVEE SCRATCH									
Primes	220	175	130	110	90	75	65	55	920
3 GROUPES : T1A, T1B et (T2B et B+ confondus)									
Primes	490	385	270	165	120	90	55		4725
21 CLASSES									
Primes	90	50	40						3780
COUPE DE France T3, SSV, 4 GROUPES (A/B/C/D), 10 CLASSES (T3/SSV) tout confondu									
Primes	210	165	115						490

B - PRIMES FIXES INVARIABLES

VOITURES « LEGEND GROUP »									
Primes	150	100	50						300
VOITURES T1A – T1B avant 2001 (boîtes manuelles en H et moteur porte à faux)									
Primes	150	100	20						300
EQUIPAGES AYANT TERMINEES L'ETAPE 2 EN SUPER RALLYE									
Prime	Prime de 200 € répartie équitablement entre chaque équipage ayant terminé l'Etape 2 rentré au Parc Fermé								200

Soit près de 10715 € distribuables.

Les montants indiqués pour les prix de **GROUPES** et **CLASSES** sont établis sur la base de 80 / 100 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels par contre les prix **LEGEND GROUP** et **SUPER RALLYE** sont invariants.

Base de dégressivité selon le nombre d'engagés :

- De 80 à 100 engagés = 100 %
- De 70 à 79 engagés = 90 %
- De 60 à 69 engagés = 80 %
- De 50 à 59 engagés = 70 %
- Moins de 50 engagés = 60 %

PRIMES VOITURES « LEGEND GROUP » :

Des prix, pour un montant de 800 €, seront remis aux voitures « LEGEND GROUP » réservé aux voitures T1A et T1B (2 RM) dont les passeports techniques ont été délivrés avant 2001 (donc année 2000 et antérieures) avec un moteur en porte à faux et équipées de boîtes manuelles en H, **à indiquer sur le bulletin d'engagement**.

NOTA :

- 🕒 Les « prix ARRIVEE » scratch et groupes sont cumulables,
- 🕒 Les « prix DE CLASSE » ne sont pas cumulables avec les « prix arrivée » scratch et groupes,
- 🕒 Les « prix voitures LEGEND GROUP » sont cumulables entre eux ainsi qu'avec les « prix de groupe ou de classe »,
- 🕒 Les « prix SUPER RALLYE » seront remis que sous condition de rentrer en Parc Fermé à l'issue de la 2^{ème} Etape.

10.2.P. Coupes

- 🏆 2 coupes aux 3 premiers du classement scratch et 2 coupes aux 7 suivants,
- 🏆 2 coupes aux 3 premiers du TROPHÉE 4x4 (T2, T2B et T2B+ confondus), 2 coupes aux 2 suivants,
- 🏆 2 coupes aux 3 premiers du classement CHALLENGE 2RM (T1B/1 et T1B/2 confondus), 2 coupe aux 2 suivants,
- 🏆 2 coupe aux 3 premiers du Challenge SSV rallye (toutes classes confondues), 2 coupes aux 2 suivants,
- 🏆 2 coupes aux 3 premiers des voitures « LEGEND GROUP » en T1A et T1B,
- 🏆 2 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenge),
- 🏆 1 coupe « coupe des dames pilotes » pour la première pilote,
- 🏆 1 coupe « coupe des dames copilotes » pour la première copilote,
- 🏆 2 coupes au 1er équipage étranger,
- 🏆 6 coupes commissaires (1 bénéficiaire tiré au sort par équipe ES).

NOTA :

- 🏆 Les « PRIX EN COUPES » non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté. Les coupes ne sont pas cumulables.

Cette liste n'est pas limitative, d'autres prix en espèces, lots ou coupes pourront être distribués.

La remise des prix se déroulera, à l'heure d'affichage du classement définitif, en la

Salle des Sports
rue du 19 mars 1962 à AUCHY LES HESDIN